

A tous nos lecteurs

Bonheur et prospérité en 1997

La Tribune

mardi

SHERBROOKE
31 décembre 1996
87^e ANNÉE - No 265
0,65 (WEEKEND: 1,75\$) Plus taxes

Pour tout vendre il vous faut...

Les petites annonces

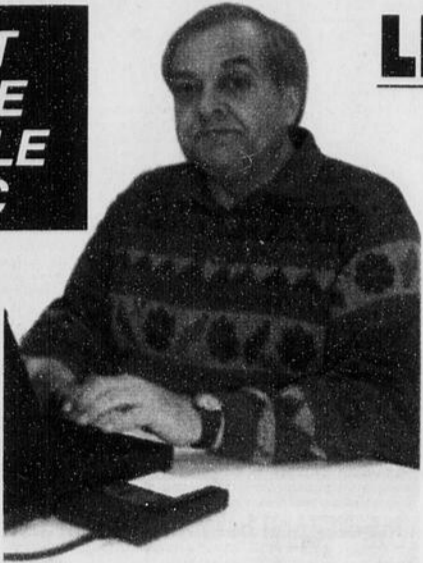
La Tribune
564-0999

15814

LA MORT VIOLENTE D'ISABELLE BOLDUC

«Je souhaite une année 1997 qui ne ressemble en rien à 1996...» (A7)

- Marcel Bolduc

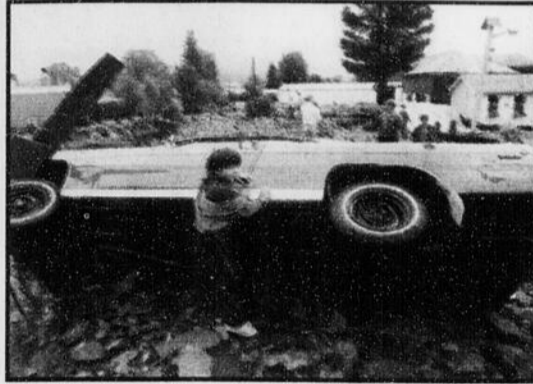


LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 1996

LE SINISTRE DE LA PATRIE

«À chaque pluie, les gens ont peur»

- (B2)



MAGNOLA CHOISIT ASBESTOS

«Des nouvelles comme ça, il n'y en a pas beaucoup»

- Le maire Bachand (A7)



DES MAGICIENS VENUS D'UKRAINE!



Imacom-Daguerrre, Martin Blache

La formation ukrainienne de Kharkov, chouchou du public sherbrookoise, a encore fait écarquiller les yeux hier soir en décrochant le championnat «AAA» du Tournoi international de hockey bantam pour la deuxième fois en quatre ans. Devant quelque 1500 spectateurs ébahis à l'aréna Eugène-Lalonde, les jeunes Ukrainiens ont égalé le compte 1-1 à la dernière minute de jeu face à l'Express de la Rive-Sud pour finalement décrocher le titre en prolongation. C'est l'attaquant Alexandr Yanchenko (notre photo) qui a marqué le but vainqueur. LES DÉTAILS EN C1.

Pas d'argent sur la table

La Ville veut maintenir le gel de la masse salariale de ses employés

Denis DUFRESNE

Sherbrooke

La Ville de Sherbrooke veut maintenir le gel de la masse salariale de ses employés pour les prochaines années et entamera des négociations en ce sens avec les policiers, les pompiers et les employés d'Hydro-Sherbrooke, ainsi que les agents et hôtesses du Palais des sports, dont les conventions collectives de travail prennent fin aujourd'hui même.

«On a signifié par lettre qu'on ne veut pas renouveler les conventions collectives, nous allons être en demande et on souhaite le gel de la masse salariale au niveau de 1996», indique le maire Jean Perrault.

Ce dernier signale toutefois que si l'administration municipale réussit à réaliser des économies grâce à des réajustements dans les conventions collectives (flexibilité au niveau des horaires de travail et du droit de gérance, par exemple), la Ville pourrait alors consentir à de légères hausses de salaires.

«Si on fait des efforts dans l'organisation pour récupérer un ou deux pour cent dans la convention collective, ce sera possible», dit M. Perrault.

Dans la foulée de la loi 102 sur le gel des salaires, en 1993, les policiers avaient choisi un gel de salaire pour 1994 et 1995, tandis que les pompiers et les employés d'Hydro-Sherbrooke avaient opté pour un gel en 1995 et 1996.

La Ville de Sherbrooke verse plus de 49 millions \$ par année à ses quelque 900 employés en salaires et bénéfices marginaux.

Invité à dire s'il s'attend à un climat de négociations cordial, le maire Perrault répond par l'affirmative.

«Je crois que l'ensemble des em-

ployés comprennent la problématique de la Ville et il n'y a pas de cachette; c'est de bon augure. On veut des ententes négociées de façon raisonnée, on mettra tout sur la table et on souhaite qu'ils (les syndicats) en fassent autant», explique le maire.

Espoirs pour le centre-ville

Jean Perrault nourrit d'autre part beaucoup d'espoirs en vue du recyclage de l'ancienne usine de bas-culottes Kayser, rue Frontenac, inoccupée depuis plusieurs années.

«Je suis très optimiste que le projet va se réaliser, de plus la subvention (dans le cadre du Programme de revitalisation des vieux quartiers) a été portée à 900 000 \$ pour la réalisation d'une centaine de logements», explique-t-il.

Ce programme devrait du reste permettre de rajeunir plusieurs secteurs de la ville, puisqu'à eux seuls l'administration municipale de Sherbrooke et le gouvernement du Québec y consacreront 4 millions \$ d'ici trois ans, tandis que le secteur privé est invité à en injecter autant.

La réfection du pont Joffre, un investissement de plus de deux millions \$, pour lequel la Ville espère une subvention de 800 000 \$ du gouvernement du Québec, fait également partie des projets importants à Sherbrooke en 1997.

«L'année 1997 marquera aussi l'aboutissement d'un travail important pour le projet de la compagnie autrichienne Fried V. Neuman dans l'ancienne ABB», dit le maire Perrault.

Cet investissement de 19 millions \$ pour une usine de transformation de l'aluminium permettra la création d'une soixantaine d'emplois.

Chez les policiers, «pas question d'un gel» (A2)

De retour vendredi

La Tribune ne sera pas publiée demain, jour de l'An, et jeudi. Tous nos bureaux seront fermés à l'exception de la rédaction qu'on peut joindre au 564-5454.

Météo / A2

DOUX

-18

7h27 16h14



02 Janv 09 Janv 15 Janv 23 Janv

Une autre tuile pour l'armée

Bientôt un rapport sur un cas de brutalité contre la première femme devenue officier

Jules RICHER

Ottawa (PC)

Les résultats d'une enquête amorcée par les Forces armées canadiennes sur les mauvais traitements dont aurait été victime la première femme au pays à devenir officier d'infanterie, attachée à un arbre et brutalisée lors d'un exercice en 1992, pourraient être dévoilés la semaine prochaine.

Le numéro un des forces terrestres, le lieutenant-général Maurice Baril, prendra alors connaissance des résultats de l'enquête et déterminera s'ils sont rendus publics. «(Le lieutenant-général Baril) va peut-être à ce moment-là laisser savoir ce qui est arrivé», a expliqué, hier, le colonel Charles Lemieux, porte-parole des Forces canadiennes.

Des sanctions pourraient également être prises contre les fautifs si les preuves



La capitaine Sandra Perron

sont suffisantes, a précisé le colonel Lemieux. La police militaire n'a toutefois pas été saisie de l'affaire. C'est un officier nommé par le lieutenant-général Baril qui a mené l'enquête. La police pourrait s'en mêler si on décide de pousser plus loin le processus.

La capitaine Sandra Perron, qui a abandonné sa carrière militaire en 1996, aurait été victime de sévices alors qu'elle terminait sa formation d'officier à Gagetown, au Nouveau-Brunswick, en 1992. Dans la nuit du 29 avril, elle aurait été faite prisonnière au cours d'un exercice sur le terrain.

Attachée les mains dans le dos, elle a été ligotée à un arbre puis on lui a asséné des coups, sans toutefois la blesser. On lui a également enlevé ses bottes et elle a passé plus de deux heures dans cette position inconfortable. Un sous-officier l'a même prise en photo - ces clichés ont d'ailleurs été publiés dans un quotidien

montréalais, hier.

Le colonel Lemieux a indiqué que les Forces canadiennes ont pris connaissance de ces incidents cette année lorsque la capitaine Perron, dans la trentaine, a décidé de démissionner.

«Le général Baril avait été sensibilisé au fait que le capitaine Perron quittait les Forces (...) Comme elle avait été la première femme à graduer de l'école d'infanterie, il voulait savoir ce qui la motivait (à démissionner)», a dit le colonel Lemieux.

Interrogé à ce sujet, elle a alors évoqué les incidents de Gagetown en 1992. «Le général Baril a poursuivi (les démarches) pour savoir quels étaient les détails de ces incidents», a noté le colonel Lemieux. Au même moment, le chef des Forces armées, le général Jean Boyle, a également reçu une lettre anonyme faisant part des mauvais traitements subis par la capitaine Perron.

Perrault redoute un autre «pelletage»

□ Les dernières rumeurs veulent que Québec recule sur le transport adapté et s'approprie la taxe de bienvenue

Denis DUFRESNE

Sherbrooke

Les nouveaux transferts de responsabilités du gouvernement du Québec, anticipés par le monde municipal en 1997, risquant de porter un dur coup aux efforts de rationalisation entrepris depuis près de deux ans par la Ville de Sherbrooke, croit le maire Jean Perrault.

«Quelque chose va définitivement se produire au budget de 1997 (du gouvernement du Québec) par rapport aux villes et ça va peut-être changer tout le portrait», pense-t-il.

Ce dernier souligne qu'avec la réorganisation en cours à la Ville depuis près de deux ans, l'administration municipale a toujours estimé pouvoir réduire ses dépenses de 10 millions \$ d'ici 2000, dont 2,3 millions \$ en 1997, sans affecter la qualité des services.

«Cependant, si on a des transferts additionnels il faudra se questionner



Jean Perrault

sur la quantité des services et si jamais ces transferts-là sont importants, il va falloir qu'on ait de l'audace, du courage, parce que l'objectif demeure de ne pas augmenter les taxes», prévient M. Perrault.

Une «boîte à surprises»

La récente décision de Québec d'abolir le remboursement partiel de la TVQ aux municipalités s'est traduite par un manque à gagner de 600 000 \$ pour Sherbrooke, une somme qui devra être récupérée durant l'année 1997.

Et, selon Jean Perrault, d'autres transferts «surprises» et sans doute douloureux sont à attendre:

«Nos relations avec le gouvernement du Québec sont un peu sur le principe de la boîte à surprises, comme on l'a vu avec la TVQ, et si on part des prémisses que Québec n'a pas d'argent, il ne fera sûrement pas de transfert de nouvelles responsabilités avec de l'argent», pense-t-il.

Celui-ci songe même à retarder le

traditionnel «lac-à-l'épaule» des élus sherbrookoïses, en janvier, à la fin de février ou même à la fin de mars, pour être à même de réagir à un éventuel nouveau «pelletage» de responsabilités de Québec.

«Ce que le ministre (Rémy Trudel, des Affaires municipales) nous a dit c'est qu'il y a d'autres choses qui s'en viennent d'ici la fin de mars 1997, qui est la date du budget provincial», dit M. Perrault.

Et la rumeur, ajoute-t-il, veut que Québec réduise sa participation au financement du transport adapté, qu'il «couvre» à 75 pour cent actuellement, ou encore qu'il s'accapare les revenus des frais de mutation (la fameuse taxe de bienvenue) qui rapporte 1,4 million \$ par année à la Ville.

«Sherbrooke paye 10 pour cent du déficit de l'Office municipal d'habitation. Est-ce que demain matin Québec va vouloir se désengager, comme l'a déjà fait le gouvernement fédéral?» demande le maire.

«Tout cela m'inquiète, oui, mais je

voudrais que cela se fasse dans l'équité», dit M. Perrault.

Les recommandations de trois groupes de travail du gouvernement du Québec (fiscalité, équipements régionaux et regroupements municipaux) devraient permettre aux villes d'y voir clair, croit-il cependant.

À titre de maire de l'une des six villes-centres du Québec, M. Perrault presse le gouvernement québécois de revoir la répartition du soutien financier de Québec aux municipalités.

«Les municipalités de moins de 3000 habitants représentent 81 pour cent de l'ensemble des municipalités du Québec et abritent seulement 16 pour cent de la population, mais elles reçoivent 51 pour cent des montants versés par l'État», illustre-t-il.

«Il ne faudrait pas que dans cinq ou dix ans, le gouvernement du Québec se retrouve avec cinq autres villes-centres aux prises avec des problèmes de l'ampleur de ceux de Montréal (pauvreté, détérioration des infrastructures, etc.)», prévient-il.

Adieu ou au revoir...?

□ CFLX-FM quitte les ondes aujourd'hui pour un mois, si ce n'est pour toujours

Michel RONDEAU

Sherbrooke

C'est peut-être un adieu, c'est peut-être un au-revoir, en tout cas c'est un bye bye. Encore quelques heures et CFLX se sera tue.

Tel qu'annoncé la radio communautaire de l'Estrie quitte les ondes après la journée d'aujourd'hui.

Son absence pour au moins un mois permettra de voir si l'on peut assurer sa survie pour une période de trois ans, à défaut de quoi on pourra constater son décès.

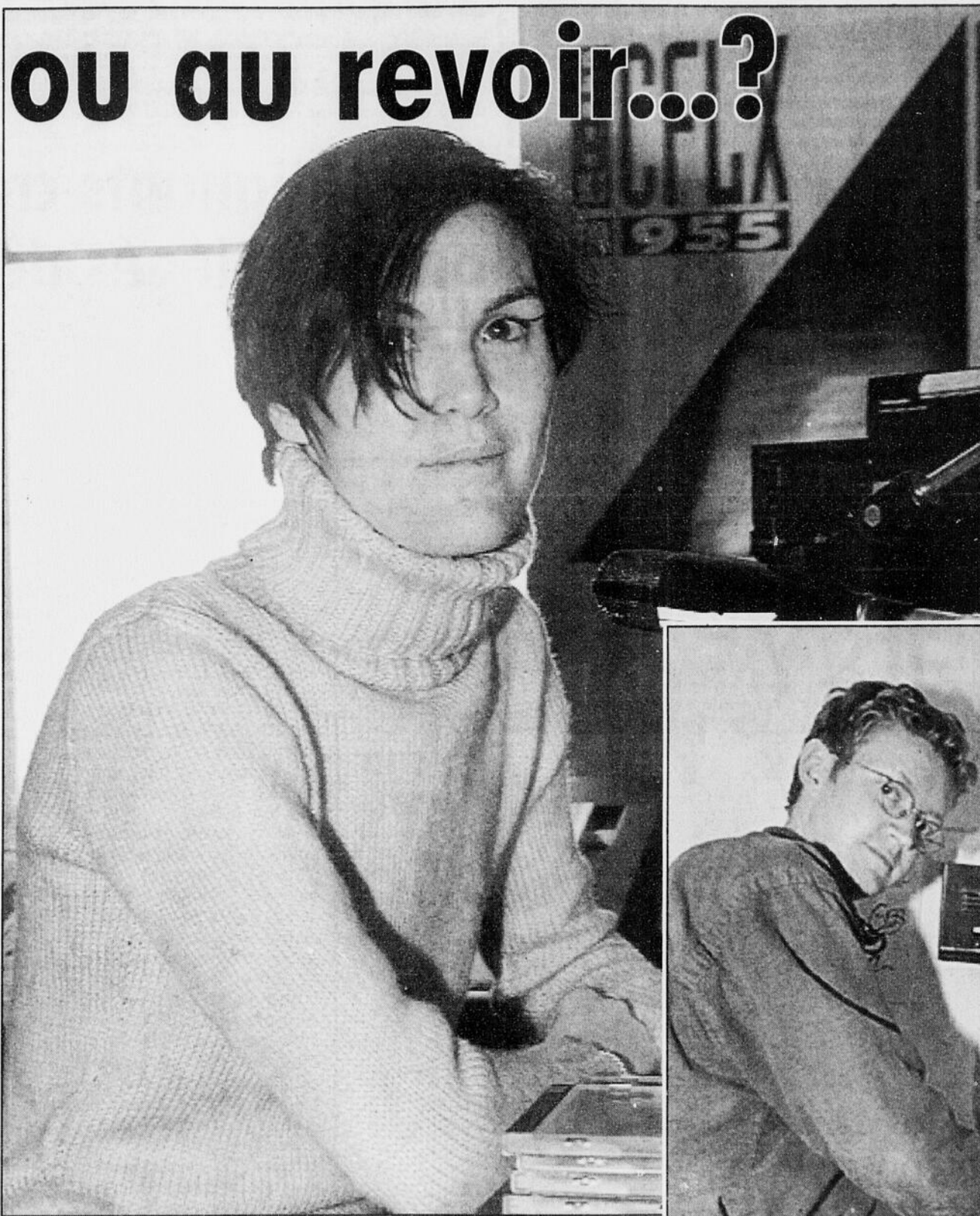
La radio aura toutefois honoré ses engagements au préalable, fait remarquer M. Robert Dubois, l'ex-directeur de la programmation.

Comme il restait deux tirages à faire, le 7 janvier et le 4 février, dans le cadre de la loterie-voyages, CFLX a avisé la Régie des loteries et des courses qu'elle allait procéder à ses deux derniers tirages ce midi. La Régie a accepté cet arrangement.

«Les prix vont être honorés grâce à la saine gestion de Carole Toussaint, qui a mis l'argent de côté pour cela.»

«J'ai aussi avisé le CRTC de la fermeture d'un mois pour l'évaluation de notre situation, puisque nous venions de voir renouveler notre licence jusqu'en l'an 2000, ainsi qu'Industrie Canada, qui gère la fréquence.»

En ce qui concerne les cartes de membre que les auditeurs ont achetées lors de la récente campagne d'adhésion, les avantages auxquels el-



Imacom-Daguerra, Martin Blache
Anne Bonneau, une stagiaire de La Réunion, a fait à CFLX des apprentissages qu'elle n'aurait pu faire chez elle. En raison de la fermeture temporaire de CFLX, elle terminera son stage à la télé communautaire.

400 les années passées.

«Rachel Lussier y est pour quelque chose, car elle a réuni un grand nombre de cadeaux à offrir aux nouveaux abonnés et les gens téléphonaient pour gagner les cadeaux. Le personnel de la radio, le conseil d'administration et sa nouvelle présidente, Sylvie Bergeron, lui sont très reconnaissants.»

La radio communautaire trépassera peut-être, mais elle aura fait des heureux auparavant.

La famille est partie

La grande famille de CFLX se disperse peu à peu, depuis l'annonce du congédiement massif il y a environ un mois. Hier, il n'y avait plus que trois personnes à la station.

Mme Louise Doiron, une bénévole qui travaille à la réception et au secré-

tariat, avouait: «C'est ma dernière journée, j'ai le coeur gros. J'aimais bien mon travail, je voyais beaucoup de monde. Si CFLX rouvre après janvier, ça va me faire plaisir de revenir.»

Pour sa part, Mme Anne Bonneau, une jeune stagiaire de la RFO (Radio française outremer), qui fait de la radio à La Réunion, en avait encore pour deux semaines de stage à faire à CFLX, mais l'Office franco-québécois de la jeunesse, qui finance son stage, a permis qu'elle l'achève à la télévision communautaire.

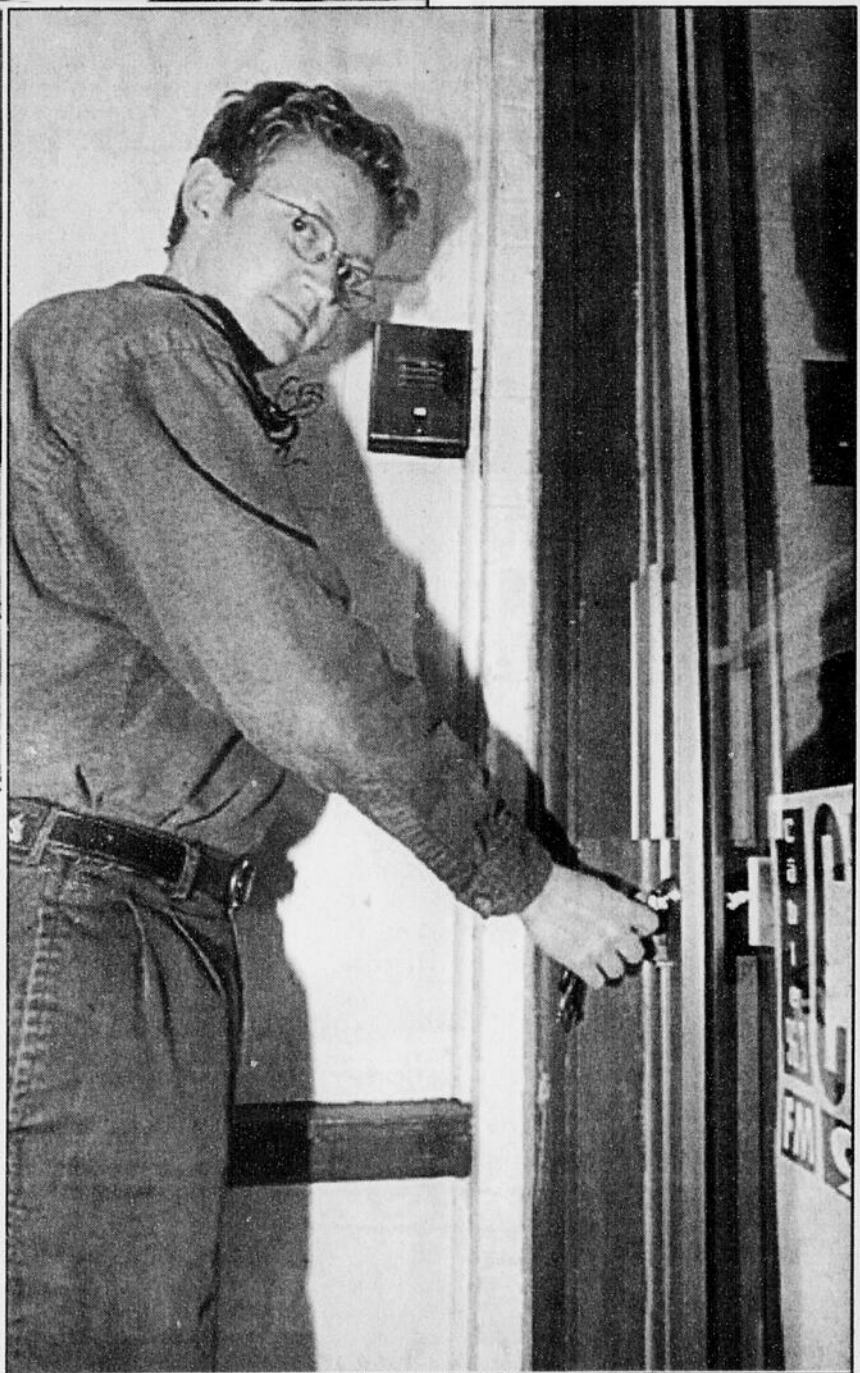
«J'ai fait un sérieux apprentissage à la console, lance-t-elle. Chez moi, je n'aurais pas eu le droit de toucher à cela, alors qu'ici on m'a appris.» On a toujours dit que le CFLX était une école pour plusieurs.

«C'est fabuleux de voir une soixan-

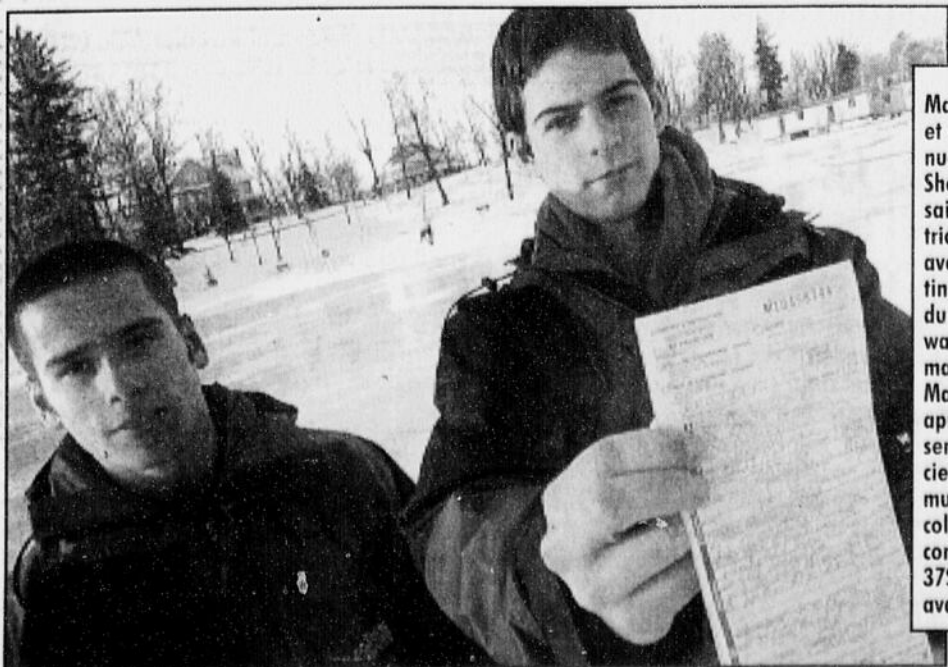
taine de personnes avoir accès à la radio et de FAIRE leur radio», témoigne Mme Bonneau, qui, au fil des dernières semaines, a peut-être profité du départ des animateurs pour prendre plus de place sur les ondes.

Par contre, «l'ambiance n'est plus la même, confie-t-elle. La famille se disperse complètement».

«J'ai le coeur gros... si CFLX rouvre après janvier, cela va me faire plaisir de revenir», dit une bénévole



Imacom-Daguerra, Martin Blache
Dans quelques heures, le directeur de la programmation, Robert Dubois, mettra la clé dans la porte de CFLX. La rouvrira-t-il? C'est là toute la question.



Mathieu Pouliot et Charles-Emmanuel Besozzi, de Sherbrooke, faisaient partie du trio qui s'est aventuré en patins sur l'étang du domaine Howard, le lendemain de Noël. Mal leur en pris: après un avertissement, un policier de la Sûreté municipale leur a collé une jolie contravention de 37\$. Difficile à avaler.

Trop vite sur leurs patins!

□ La police leur refile une contravention de 37 \$

Claude PLANTE

Sherbrooke

Quand trois Sherbrookoïses ont enfilé leurs patins, le 26 décembre dernier pour patiner sur le lac du Domaine Howard, à Sherbrooke, ils étaient loin de penser qu'ils recevraient une pénalité, pas de deux minutes au banc, mais de 37 \$.

C'est que le trio s'est vu remettre un billet d'infraction (25 \$ plus de 12 \$ de frais) pour ne pas avoir obéi à l'ordre d'un policier qui les invitaient à quitter ce lac pas suffisamment gelé.

Remarquez, ils ont un peu couru (pour ne pas dire patiné) après. Un écriteau disait clairement que le patinage était interdit à cet endroit.

«Le policier qui nous avait dit de nous en aller est revenu cinq minutes après. C'est là que nous avons reçu notre billet. Nous allons le contester», déclare l'un d'eux Charles-Emmanuel Besozzi. C'est beaucoup trop élevé pour ce que nous faisons. Les policiers, selon moi, ont bien d'autres chats à fouetter.»

Pour les trois patineurs, les interdictions de patinage au lac Howard relèvent de l'étonnement. «C'est arrivé le 26 décembre, raconte pour sa part Mathieu Pouliot. Il faisait froid. Selon nous, la glace était assez épaisse.»

«Le lendemain, la machinerie embarquait dessus pour nettoyer la neige. En fin de semaine, c'était plus doux, les véhicules de déblaiement étaient encore là. Un tracteur a défoncé la glace. Je ne comprends rien!»

Deux étudiants expulsés du programme de techniques d'éducation spécialisée après un an de cauchemars

Une plainte contre le Collège de Sherbrooke

Michel RONDEAU

Sherbrooke

Deux étudiants du Collège de Sherbrooke, François Junior Vallières et Manon Pouliot, qui ont été expulsés du programme de techniques d'éducation spécialisée après un an de cauchemars, viennent de déposer une plainte auprès de la Commission des droits de la personne.

M. Vallières avait déjà dénoncé son expulsion par le biais de La Tribune en décembre 1995, mais Mme Pouliot n'avait pas osé le faire. «François est courageux, je lui lève mon chapeau», commente aujourd'hui la jeune femme.

Les deux étudiants avaient été prévenus de leur renvoi du programme il y a un an et invités à se réorienter. Par contre, le 21 décembre 1995, jour où La Tribune publiait le texte dans lequel M. Vallières dénonçait le Collège, les deux étudiants apprenaient leur réintégration après les fêtes.

Entre-temps, les étudiants demandaient l'aide de leur Association pour les défendre.

En fait, début janvier 1996, le jeune homme et la jeune femme réintégraient le programme après avoir signé, à contrecœur, un contrat par lequel ils s'engageaient à respecter certaines exigences.

Du harcèlement?

Les étudiants disent s'être conformés aux exigences, mais que le département d'éducation spécialisée les a sans cesse harcelés et mis à part du groupe. «On ne nous a même pas laissés avoir des stages alors que c'est obligatoire», note François Junior. On est barrés ailleurs.»

La réintégration de François et de Manon n'a finalement été que la prolongation d'une situation pourrissante. Une situation à ce point désespérante que François Junior Vallières a abandonné ses cours avant la fin de la session d'hiver 1996.

Pour sa part, Manon Pouliot a été suspendue à la fin de février, puis expulsée après la semaine de relâche sous prétexte de n'avoir pas respecté les engagements indiqués dans son contrat avec le Collège.

De plus, Manon Pouliot reproche à l'établissement de ne pas lui avoir fourni copie écrite des motifs de son renvoi et elle veut les obtenir pour assurer sa défense. Sur le conseil de la Commission d'accès à l'information, elle a donné jusqu'au 31 décembre au Collège pour lui fournir les documents. «Advenant un refus de votre part, écrit-elle au secrétaire général, un avocat de la Commission se présentera à vos bureaux (avec un mandat) et se chargera de faire le travail à votre place.»

Finalement, appuyés par l'Association des étudiantes et étudiants du Collège de Sherbrooke, Mme Pouliot et M. Vallières se sont tournés vers le comité de recours du Collège afin de se faire entendre, dans l'espoir de pouvoir poursuivre leurs études en éducation spécialisée.

Ce comité est composé de deux membres externes du Collège nommés par le conseil d'administration et il est présidé par le secrétaire général de l'établissement, en l'occurrence ici M. Jean-Guy Guertin.

La décision du comité de recours a été rendue ces derniers jours: expulsés!

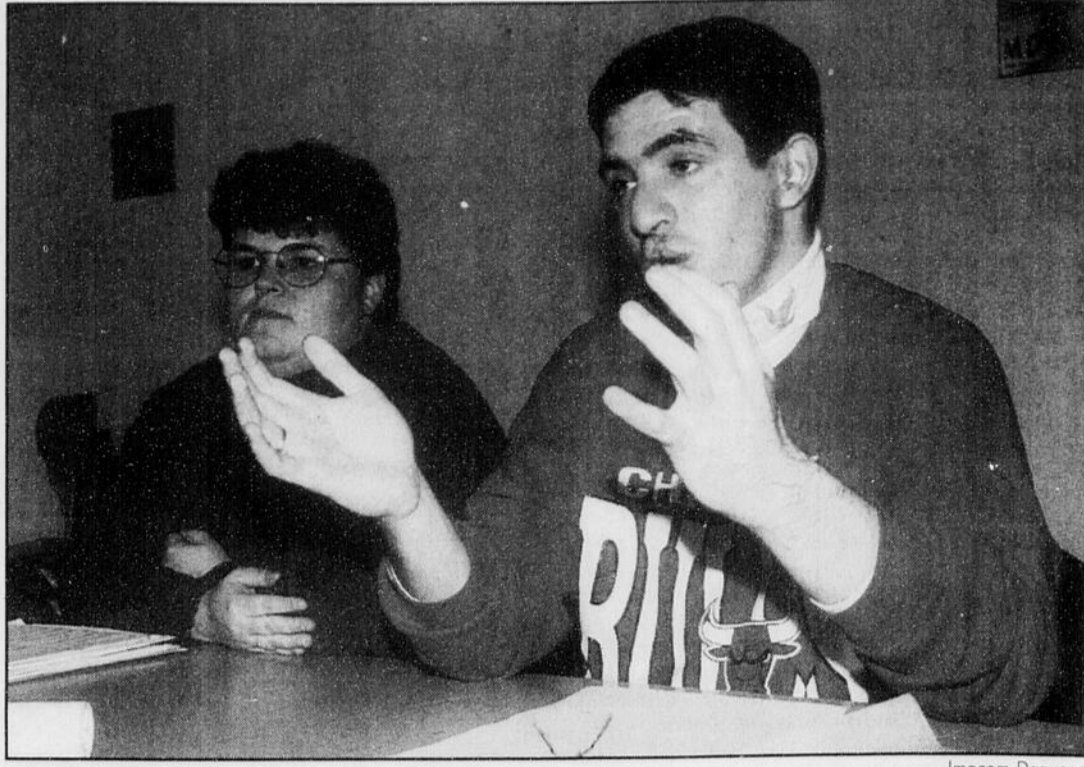
Cette décision reconstitue le film des événements, rapporte les arguments que le département d'éducation spécialisée fait valoir pour l'expulsion, mais ne mentionne aucun des arguments ou preuves que les étudiants ont réunies pour leur défense.

Aucune valeur

Le permanent de l'Association étudiante, M. Roger Levesque, ne reconnaît aucunement la valeur du comité de recours. Le résultat de l'exercice est toujours le même, selon lui, donnant tort aux étudiants, ne retenant que les éléments en faveur de la décision du Collège. Il fait remarquer que ce sont des membres du conseil d'administration de l'établissement et le secrétaire général qui le composent et qu'il est improbable que la plainte d'un étudiant puisse être jugée objectivement.

De plus, alors que les porte-parole du Collège sont entendus lors de l'audition, les membres de l'Association étudiante qui accompagnent les plaignants n'ont pas droit de parole.

«Nous ne référerons plus au comité de recours. Nous allons dorénavant aller directe-



Manon Pouliot et François Junior Vallières ont déposé une plainte à la Commission des droits de la personne, après avoir vécu un cauchemar d'un an et épuisé tous les recours au Collège de Sherbrooke.

ment à la Commission des droits de la personne.»

Le représentant de la Commission des droits de la personne en Estrie, M. Réal Trem-

blay, a confirmé avoir reçu la plainte écrite de François Junior Vallières et celle de Manon Pouliot; il est en train de déterminer si elles sont recevables ou non.

Les plaignants croient qu'ils ont été piégés dès le départ

Sherbrooke (MR)

Les deux étudiants qui ont été expulsés du programme de techniques d'éducation spécialisée du Collège de Sherbrooke, Manon

Pouliot et François Junior Vallières, estiment avoir été piégés lors de leur réintégration en janvier dernier.

Par exemple, Mme Pouliot raconte que le contrat qu'on lui avait fait signer devait, au point de départ, être à la convenance des deux parties, mais quand elle s'est présentée au bureau du directeur des Services aux étudiants, en présence de membres de la direction des techniques d'éducation spécialisée, le contrat était déjà tout écrit.

«Il y avait plusieurs points avec lesquels je n'étais pas d'accord, mais on m'a répondu qu'on n'était pas là pour discuter, mais pour signer le contrat. Je n'ai pas eu le choix de le signer.»

M. Vallières a vécu une aventure semblable.

Se disant sans cesse harcelés, les deux étudiants témoignent du fait que des membres du personnel se sont immiscés dans leur vie privée, questionnant le danger que pouvait représenter le jeune homme, l'orientation sexuelle de la jeune femme et ainsi de suite. Selon eux, la liste est longue.

Mme Pouliot s'est même vu interdire de quitter son cours 15 minutes avant la fin pour aller chercher son enfant à la garderie. Un reproche qu'on a retenu contre elle par la suite.

M. Vallières rapporte qu'on l'a supposé suicidaire, violent et dangereux. Il

a consenti à un suivi psychologique et à une évaluation psychiatrique. Il présente un rapport psychiatrique qui dit pourtant: «On remarque l'absence d'idée suicidaire, homicidaire ou d'intention agressive envers qui que ce soit». Le rapport est signé par le docteur Pierre Gagné, directeur de la Clinique médico-légale de l'Université de Sherbrooke.

Mauvaise perception

La mère du jeune homme, Mme Françoise Vallières, une enseignante suppléante, considère que le problème est principalement dû à la mauvaise perception que le directeur du département d'éducation spécialisée, M. Louis Rosa, a véhiculée sur son fils. «Je demeure convaincue que M. Rosa n'était pas en mesure de faire une évaluation juste, réaliste et véridique des talents et du potentiel humain de mon fils», déclare-t-elle.

François Junior, à qui on reproche de n'avoir pas les aptitudes requises pour travailler auprès des clientèles visées par l'éducation spécialisée, a plusieurs documents en sa possession qui font penser le contraire. Par exemple, il a fait un stage de 38 heures à l'unité de soins de longue durée de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, du temps où il fréquentait le Cégep de Victoriaville, en 1994-1995.

Une lettre de Mme Josée Baker, éducatrice spécialisée, au sujet du stage de François Junior, témoigne de «son sens de l'organisation, son empathie et son authenticité». Elle ajoute que «c'est une personne qui s'intègre bien à un milieu de travail. Sa ponctualité et son assiduité ont aussi été remarquées».

D'autres cas

Une autre éducatrice spécialisée, qui a justement suivi son cours au Collège de Sherbrooke et qui a son diplôme depuis trois ans et demi, Mme Lyne Carrier, déclare: «J'ai eu connaissance à quelques reprises que des étudiants vivaient des situations semblables à celle de François. Ceux-ci finissaient par abandonner les cours. On aurait dit que certains professeurs s'acharnaient sur eux».

En parlant des professeurs, Mme Carrier ajoute: «J'ai souvent senti qu'il valait mieux penser comme eux si nous ne voulions pas avoir de problème».

Les deux n'ont pas «les qualités requises»

- Jean-Guy Guertin, du comité de recours

Sherbrooke (MR)

François Junior Vallières et Manon Pouliot n'ont pas les qualités de base pour travailler en éducation spécialisée.

C'est la conclusion à laquelle en arrive le secrétaire général et président du comité de recours du Collège de Sherbrooke, M. Jean-Guy Guertin.

«Ils ont tous deux eu une deuxième chance de réintégrer le programme. Ils sont revenus en signant un contrat de réadmission conditionnelle, dont ils n'ont pas répondu aux exigences.»

M. Guertin note que l'éducation spécialisée appelle les finissants à travailler dans «des secteurs pas faciles. Il faut de la maîtrise de soi, de l'équi-

libre, une bonne capacité d'adaptation. Il faut être en pleine possession de ses capacités, facultés et énergies».

Le président du comité de recours estime que, si le corps professoral a jugé les deux étudiants incapables à poursuivre en éducation spécialisée, c'est que Manon et François Junior auraient intérêt à se réorienter. «C'est une équipe de professeurs sérieux. Ça fait 20 ans qu'ils travaillent dans le domaine.»

«C'est la même chose qu'une infirmière qui s'évanouirait chaque fois qu'elle donne une piqûre. On lui demanderait de se réorienter.»

Jean-Guy Guertin estime que le Collège «n'a pas le droit de mettre sur le marché du travail des gens qui n'ont pas les capacités requises».

SUPER VENTE

DE FIN D'ANNÉE

Jusqu'à

70%

de

RABAIS



BERNICE
Prix sugg. 180\$
SPÉCIAL
79⁹⁹



AUDREY
Prix sugg. 180\$
SPÉCIAL
79⁹⁹



SYLVETTE
Prix sugg. 180\$
SPÉCIAL
79⁹⁹



HAZEL
Prix sugg. 130\$
SPÉCIAL
54⁹⁹



ARMANDE
Prix sugg. 165\$
SPÉCIAL
74⁹⁹

toutes nos bottes sont
garanties 100%
imperméables



SANTANA
SHERBROOKE



SANTANA
MAGOG

3770, BOUL. INDUSTRIEL
SHERBROOKE



ALAIN CAMPAGNA VOUS RÉVEILLE DU LUNDI AU VENDREDI 6 h 00 À 9 h 00

CHLT 630
RADIO MEDIA

des 8 h 20

27067

À la suite du démantèlement d'Ascot

Lennoxville devra créer deux nouveaux postes

Gilles FISETTE

Lennoxville

Le grossissement de Lennoxville à la suite de l'annexion d'une partie du territoire d'Ascot, à compter du 4 janvier 1997, va entraîner la création de l'équivalent de deux emplois à la voirie.

«Et l'évaluation de l'impact n'est pas encore terminée. Il y aura peut-être des impacts sur d'autres services que la voirie mais il ne sera pas nécessaire de grossir les équipements», a indiqué le maire de Lennoxville, David Price, en soulignant que les revenus et les dépenses reliés à ce nouveau territoire sont évalués à 480 000 \$.

En début de semaine dernière, on apprenait que quatre des 16 emplois à l'administration publique d'Ascot devaient être sacrifiés à la suite du démantèlement de parties de territoire au profit de Lennoxville, Waterville et du Canton de Hatley. À l'autre bout de la lorgnette, à Lennoxville, la création des deux emplois est rendue possible par la transformation de deux emplois à temps partiel en deux emplois à temps plein et par l'ajout d'un nouvel emploi à temps plein.

Le maire Price a apporté ces précisions en rendant public le budget 1997 de sa municipalité et dont ressort un gel de l'effort exigé des contribuables, tant des particuliers que des gens d'affaires.

De fait, en 1997, le taux de la taxe foncière demeure inchangé à 1,22 \$ du 100 \$ d'évaluation. De même, le coût des divers services reste le même: 144 \$ pour le transport par autobus, 100 \$ pour l'aqueduc et 100 \$ pour l'enlèvement des ordures et le recyclage. Pour les gens d'affaires, le taux est stable à 3,5 pour cent.

Ce budget 1997 est en hausse de 19 pour cent par rapport à l'année précédente. Les revenus et les dépenses sont de l'ordre de 5 340 000 \$, comparativement à 4 469 000 \$, en 1996. Cette situation est due à l'annexion ainsi qu'à la fin du rem-

boursement de la TVQ - une perte de 45 000 \$ pour Lennoxville - et à des dépenses de 21 500 \$ pour les élections à tenir en 1997, de 65 000 \$ pour la mise à jour du rôle d'évaluation et de 31 000 \$ pour la régie d'assainissement des eaux.

Fait à signaler, a ajouté le maire Price, les dépenses pour le service de la dette, lesquelles accablent quand même 22 pour cent du budget, sont en baisse continue. Il y a sept ans, cette dépense représentant plus de 37,5 pour cent de l'ensemble des dépenses du budget de Lennoxville. En 1997, la municipalité y consacrerait 1 197 000 \$.

Du côté des revenus, la taxation foncière permet d'amasser 1 890 000 \$; la taxe d'affaires, 115 000 \$; les en-lieu de taxes, 1 000 000 \$; les télécommunications, le gaz et l'électricité, 165 000 \$; les taxes de services, 870 000 \$.

Magog

Panne causée par un incendie

Sherbrooke (SD)

De nombreuses résidences ont été privées d'électricité pendant un peu plus d'une heure hier soir à Magog à la suite d'un feu qui a abîmé considérablement les câbles de distribution au coin des rues Calixa-Lavallée et Champlain.

Alertés de la situation à 17h24, les pompiers de l'endroit ont rapidement éteint les flammes avant que les techniciens d'Hydro-Magog prennent le relais pour rétablir le courant dans le secteur des rues Merry Nord et Sud. Les résidents de l'endroit ont pu bénéficier à nouveau du service d'électricité vers 18h45.

che, dans une résidence de la route 112, à Westbury, près d'East Angus.

Des expertises ont été effectuées hier là où le feu aurait pris naissance, soit à l'étage de la résidence.

On évalue les dommages à environ 75 000 \$.

Auberge Royale: rien de neuf

Sherbrooke - Il faudra attendre encore quelques jours pour connaître la cause exacte de l'incendie qui a fait rage, le matin de Noël, à l'Auberge Royale de Fleurimont.

On n'écarte pour le moment aucune hypothèse pour expliquer ce sinistre privant de travail une trentaine de personnes.

FAITS DIVERS

Mort naturelle

Sherbrooke (CP) - Le corps d'un homme a été retrouvé baignant dans son sang, hier matin, à son appartement du 160 rue King Est. Lorsque le cadavre a été découvert, l'affaire a provoqué un branle-bas car on croyait avoir affaire à un meurtre.

Après un examen plus approfondi des enquêteurs, on en est venu à la conclusion que l'homme était décédé de façon naturelle.

La mort remontait à quelques jours.

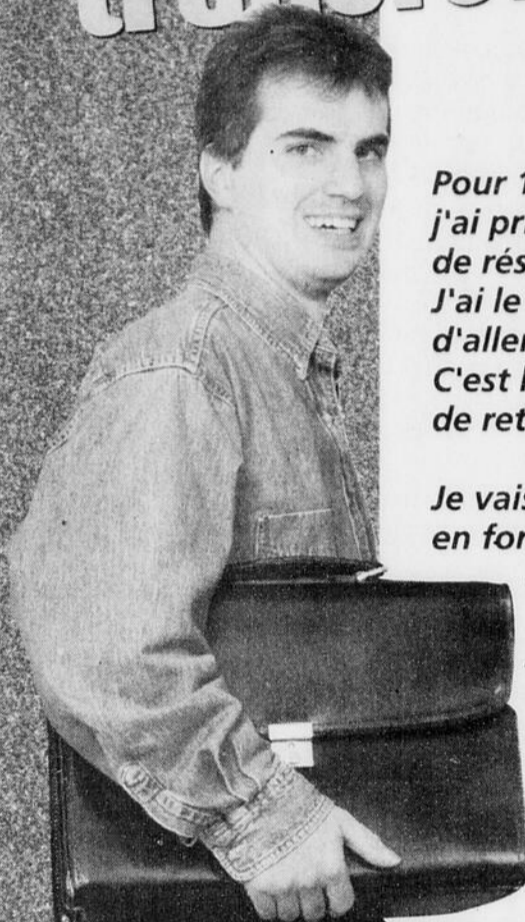
Westbury:

trouble électrique

Westbury - Tout indique qu'un trouble électrique serait à l'origine du feu qui a fait rage, diman-

Maisons d'enseignement

1997, l'année de la transformation!



Pour 1997, j'ai pris la résolution de résoudre mon problème. J'ai le goût de me former, d'aller plus loin. C'est le temps pour moi de retourner aux études.

Je vais suivre des cours du soir en formation pour adultes au secondaire.

J'ai choisi le Centre Saint-Michel parce qu'on s'occupe de moi, là où je suis rendu.

Une formation qui transforme, juste comme j'en ai besoin.

FORMATION GÉNÉRALE DE NIVEAU SECONDAIRE

Inscrivez-vous dès maintenant!
822-5520

135, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J1H 1P4

Établissement de la C.S.C.S.

Centre Saint-Michel
FORMATION POUR ADULTES

Vous... avant tout

Coup de cœur

à 2,8%

TERMES DE 24 À 60 MOIS



PROFITEZ DES CONDITIONS EXCEPTIONNELLES DE FIN D'ANNÉE POUR VOUS OFFRIR UNE ACCORD OU UNE ODYSSEY. MAIS FAITES VITE! CETTE OFFRE PREND FIN LE 3 JANVIER.

Offre réservée aux particuliers. S'applique aux voitures Accord et Odyssey en stock. Sujet à l'approbation du crédit. Financement de H.C.F.I. à 2,8 %, pour des termes de 24 à 60 mois, offert à l'achat d'une Honda Accord ou Odyssey 1996 ou 1997 neuve, livrée d'ici le 3 janvier 1997. Pour tous les détails sur le financement, voyez votre concessionnaire Honda participant.

LES CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC

HONDA

CONÇUES ET CONSTRUITES SANS CONCESSION.



Opinions

La Tribune

Raymond Tardif,

Président et Éditeur

Jacques Pronovost,

Rédacteur en chef

ÉDITORIAL

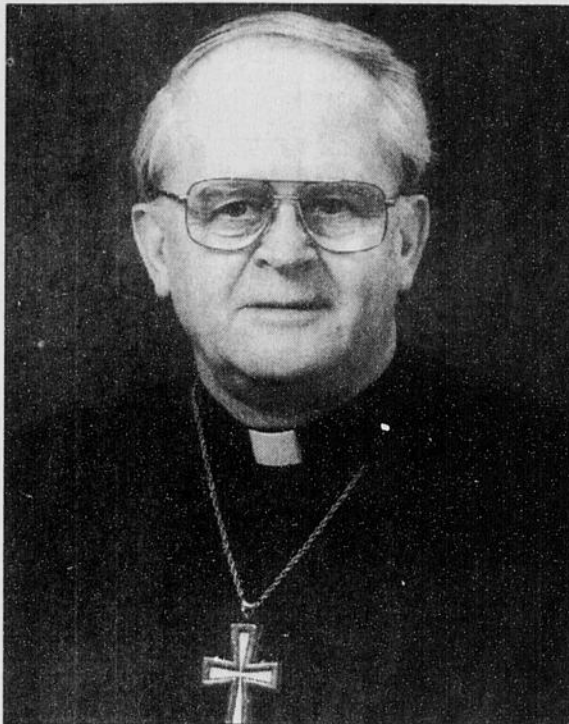
Espérer... encore?

La vie est devenue difficile pour plusieurs. La pauvreté atteint maintenant des groupes qui jusqu'à présent avaient été épargnés. Au point que la classe dite moyenne est en train de disparaître. Quelques-uns de ses membres se sont hissés jusqu'à la classe des riches; les autres sont devenus les nouveaux pauvres.

De plus, la misère économique provoque la misère morale. Les valeurs qui sont au fondement de nos vies, sont bouleversées. La vie, pour plusieurs, perd son sens. D'où des phénomènes comme le suicide. Au Québec, le suicide chez les jeunes (20-29 ans) atteint des proportions comme celles que l'on a connues lors de la Dépression économique de 1929. Le Québec est passé au 9^e rang des provinces canadiennes en 1950; au 1^{er} rang en 1990 avec un taux de 27,2 décès par 100 000 chez les hommes.

La situation en Église cause aussi des soucis. La participation aux activités du culte diminue, les permanents prêtres, religieux et religieuses sont de moins en moins nombreux, l'éducation religieuse comporte de sérieuses lacunes, etc.

Est-il encore permis d'espérer? Oui, et il faut le dire de façon claire, le crier même. On peut espérer car nous avons,



chacun en soi, de grandes ressources. Nous sommes les héritiers d'une histoire et d'une tradition chrétiennes qui ont laissé au fond du cœur de chacun des moyens pour réagir et des capacités pour affronter les plus grands défis. Notre vieux fond chrétien (je le qualifie de «vieux» parce qu'il s'enracine loin dans notre histoire) est susceptible de nous fournir la dose de courage dont nous avons besoin en pareilles circonstances. Et aussi de nous aider à agir ensemble, en concertation. Les épreuves que certains ont connues l'été dernier, à La Patrie, au Saguenay, etc., ont donné l'occasion d'actions concertées de générosité vraiment admirables.

On peut espérer parce que le Québécois, la Québécoise savent réagir lorsque la situation est difficile. C'est comme si le climat rigoureux d'ici nous avait aguerris et nous rendait particulièrement forts dans les situations d'urgence.

On peut espérer aussi parce que la foi nous assure que Dieu ne nous abandonnera pas. Il faut bien sûr que nous fassions notre bout de chemin. Cependant, nous sommes certains de ne pas être seuls.

André Gaumond
Archevêque de Sherbrooke

CHRÉTIEN AGRESSE UN MANIFESTANT À HULL EN FÉVRIER



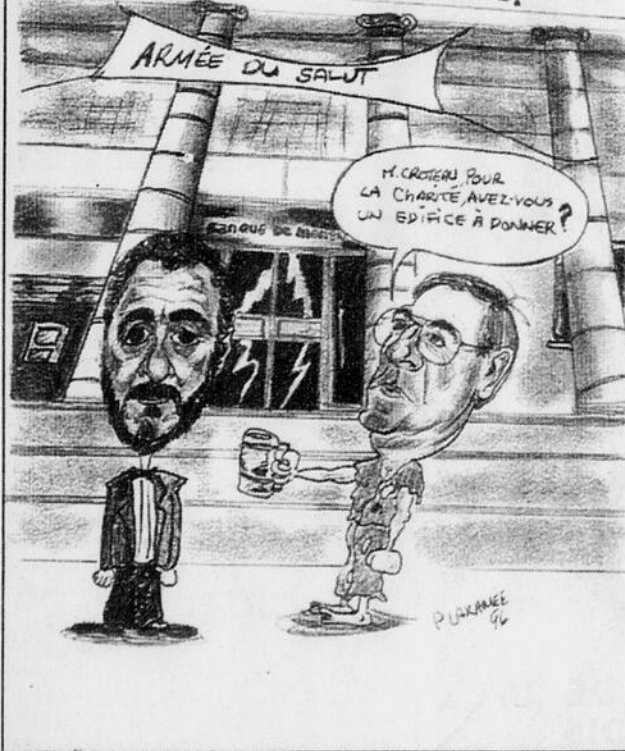
CHRISTIAN DUBE AVEC LES RANGERS, ET LES FAUCONS MANQUENT D'OFFENSIVE!



JACQUES VILLENEUVE TERMINE AU 2^e RANG EN F1. TEL PÈRE, TEL FILS!



LA BANQUE DE MTL VEND 1^{er} SON ÉDIFICE DE LA RUE WELLINGTON ET LE MAIRE S'Y OPPOSE!



L'INSTITUT DE PHARMACOLOGIE S'INSTALLE À FLEURIMONT



EN CHAMBRE, JEAN CHAREST NE PARTICIPE PAS BEAUCOUP!



JEAN-PIERRE LAFRANÇOISE GAGNE LA COUPE!



DUR DUR D'ÊTRE LE MINISTRE



REVUE

L A R A M E E 96

ROBERT BOURASSA 1932-1976



ADMINISTRATION	RESSOURCES HUMAINES	RÉDACTION	PUBLICITÉ	PRÉ-IMPRESSION & PRODUCTION	COMPTABILITÉ	TIRAGE
Raymond Tardif Président et éditeur	Jean-Guy Farah Vice-président Finances et administration	Michel Poulin Directeur	Jacques Pronovost Rédacteur en chef	Stéphane Lavallée Directeur de l'information	François Fouquet Directeur	Alain LeClerc Pierre Dubois Adjoints au directeur
				René Béliveau Directeur	André Roberge Michel Doyon Adjoints au directeur	André Coriveau Contrôleur
					Julienne Poulin Gérante du crédit	André Custeau Directeur
						Serge Nadeau Adjoint au directeur

LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 1996 EN ESTRIE

«Difficile de faire le deuil d'Isabelle»

Pierre SAINT-JACQUES
Sherbrooke

«Je souhaite une année 1997 qui ne ressemble en rien à celle de 1996 parce que ça été dur au Québec. Je souhaite une plus grande implication des hommes dans la lutte contre la violence sous toutes ses formes. Je souhaite un plus grand rapprochement, une plus grande solidarité entre les personnes pour éliminer le plus possible la pauvreté et le chômage car les crimes de violence vont augmenter. Je souhaite que le gouvernement cesse de faire de la politique avec la justice, qu'il ne traite plus cette dernière comme un élément de budget et qu'il se mette davantage à l'écoute des gens.»

La serviette autour du cou, assis dans le ring des émotions où il a encaissé des coups au cœur, des bleus à l'âme, Marcel Bolduc vient d'essuyer six rounds difficiles.

Six rounds. Six mois. Il y a six mois, sa fille Isabelle, âgée de 22 ans, lui a été ravie, à lui, aux siens, à ses amis dans des circonstances horribles, inimaginables, dont les détails ont fait le tour du pays.

Elle qui ne demandait qu'à croquer dans la vie, dont les projets étaient bercés de musique et de chansons, devait tomber sur trois prédateurs le 30 juin lors d'une rentrée nocturne à la maison. Trois prédateurs dans une ville qu'un animateur de tribune téléphonique a surnommé ironiquement «la ville de la tranquillité».

La tranquillité en a pris pour son rhume une semaine plus tard, le 7 juillet. D'un coup, l'incrédulité, l'insécurité puis la révolte, l'indignation face à ce meurtre gratuit s'installaient.

Le jour même où la Fondation Isabelle-Bolduc était mise sur pied, le 9 juillet, une livreuse de pharmacie est à son tour séquestrée, puis agressée sexuellement avant d'être conduite à Montréal. C'est à cet endroit que la police arrêtera le chauffeur.

Les enquêteurs font rapidement le lien entre les deux cas d'enlèvement et on apprend le 11 juillet que le suspect n'aurait pas agi seul contre Isabelle Bolduc, mais bien avec la complicité de deux autres hommes. Ceux-ci seront écroués dès le lendemain.

Dans un coin de l'arène se tiennent trois individus, dont deux, Marcel Blanchette et Jean-Paul Bainbridge, ont déjà plaidé coupable à de très lourdes accusations, dont celle de meurtre.

Marcel Bolduc n'a pas l'intention de se faire tatouer trois pierres tombales dans la dos et d'y inscrire leurs initiales. Il préférerait plutôt mener à l'échafaud le système qui a permis au bourreau principal de le déjouer six fois.

Le combat ne fait que débiter. Tant et tant de rounds restent à venir.

«C'est difficile de faire le deuil d'Isabelle car elle est omniprésente dans les actions que j'ai entreprises. J'ai pris l'engagement de mener une lutte sans merci à la violence faite aux femmes et à la violence en général. Étrangement, c'est le travail à corps perdu qui me permet de mieux assumer ce deuil.»

Dans les mois qui suivent la perte d'un être cher, toutes les premières dates, les premiers anniversaires, les premières grandes fêtes prennent une teinte spéciale. C'est maintenant la première période des Fêtes de fin d'année.

«Il n'y aura pas de grande célébration avec chants et musique, ce serait trop dur car Isabelle chantait et jouait de la musique. Il y a une fête de famille mais pas de grand rassemblement. On n'a pas l'esprit à ça.»

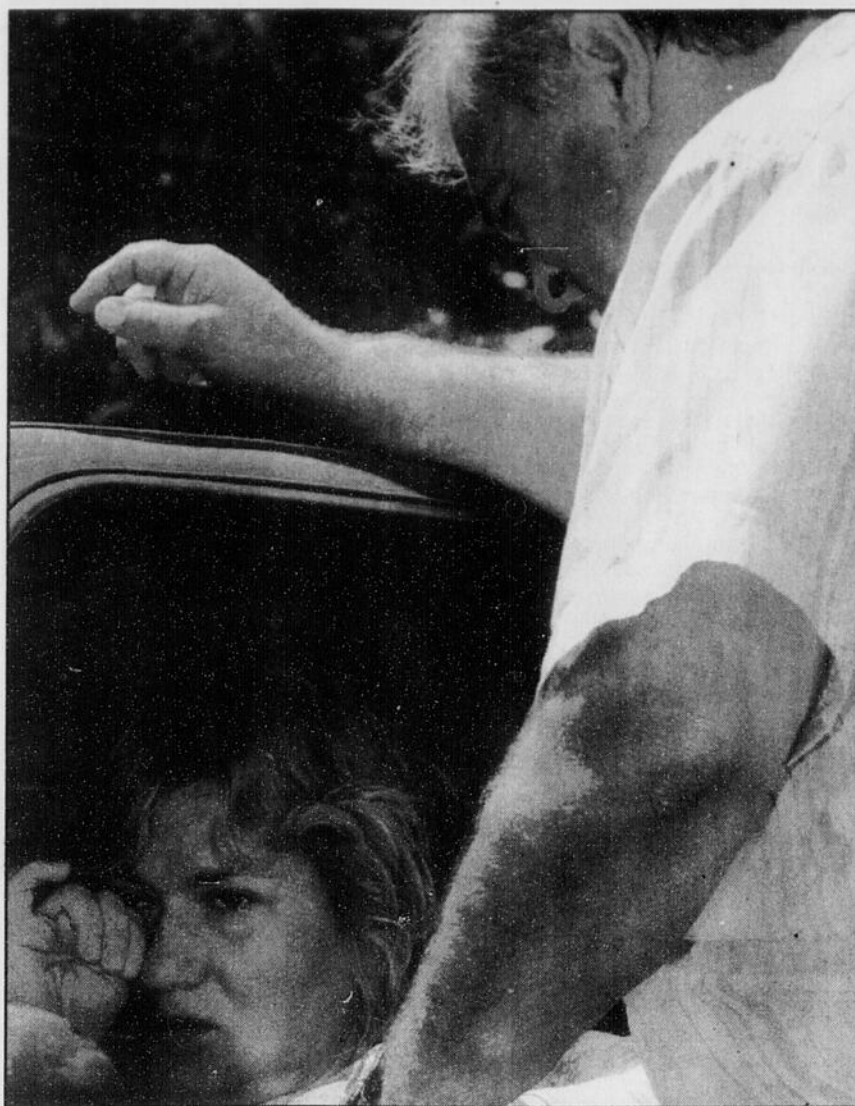
Tout cela fait partie des étapes normales d'un deuil.

M. Bolduc a assisté avec des proches, il y a quelques jours à peine, à une réunion de la Fondation Mélanie-Cabay, où il a rencontré des gens qui ont perdu un être cher dans des circonstances semblables à celles d'Isabelle.

Cela crée des liens, ça sème du courage et ça fortifie les poumons car il est fort possible que des proches de victimes de meurtres, de partout au Québec, s'unissent pour décrier la violence et demander un meilleur encadrement des criminels violents et dangereux.

Le père d'Isabelle admettra que la foi chrétienne l'a aidé à traverser l'épreuve «mais je ne suis pas pratiquant», précise-t-il. Peut-être s'agit-il d'une question d'interprétation, mais de travailler et de lutter contre la violence, c'est déjà une besogne de chrétien pratiquant. «Dans ma façon de voir les choses, quelqu'un qui mène bien sa vie et ne nuit pas aux autres, c'est déjà beaucoup. Pour le pardon aux auteurs du meurtre, c'est en vaine. Je ne sais pas si ça va arriver juste là.»

Le gong vient de résonner, annonçant le 7e round!



Le 7 juillet, le père d'Isabelle Bolduc, Marcel, et sa conjointe, Henriette Breton, apprennent la découverte du corps de la jeune fille.



André Bachand

La société Magnola provoque un vent d'optimisme à Asbestos

Marc LAPRISE
Asbestos

À la fin d'une salle de travail de l'Hôtel de Ville d'Asbestos, le lami de la une de La Tribune du 21 février rappelle la bonne nouvelle qui est tombée sur la région en 1996: Magnola va à Asbestos. Le maire André Bachand s'en souvient fort bien. La nouvelle partageait ce jour-là les manchettes avec les suites de l'incident Jean Chrétien - Bill Clennett.

En Estrie, la décision des dirigeants de Métallurgie Noranda de construire dans la ville de l'amiante leur usine de traitement des résidus d'amiante pour en tirer du magnésium représente le plus bel espoir économique de l'année. La réalisation de ce projet de 525 millions \$ donnera du travail à quelques centaines de personnes durant les deux ans que durera la construction. Ce sont au moins 375 personnes qui trouveront du boulot lors de la mise en opération de l'usine, au tournant du siècle.

Dans l'esprit d'André Bachand il ne fait aucun doute que cette décision des dirigeants de Magnola constitue l'événement économique de l'année 1996 à Asbestos, en Estrie et peut-être même au Québec. «Des nouvelles comme ça, il n'y en a pas beaucoup, rappelle-t-il. Tu vis ça une fois, peut-être deux dans une vie... c'est incroyable», s'exclame-t-il encore, plusieurs mois après la décision. Et il n'est pas le seul.

Le directeur de la Corporation de développement économique de la région d'Asbestos (CODRA), Jacques Fortin, a senti un véritable changement d'attitude chez les promoteurs et les partenaires économiques du territoire depuis 10 mois. Tout devient maintenant possible.

Et c'est parce qu'au printemps, le président et directeur général de Magnola, Michael Avedesian, a pratiquement semé la frénésie à Asbestos en confirmant à la population que c'est là et non plus à Thetford Mines que Magnola entend ériger son atelier de traitement du magnésium.

Depuis, les travailleurs, les gens d'affaires et toute la population de cette région sont animés d'un enthousiasme qui n'est altéré que par le bannissement des produits de l'amiante en France et la menace qui vient de la Communauté européenne.

Nous sommes à quelques semaines du dépôt de l'étude environnementale sur son projet et la direction de Magnola demeure toujours prudente. Elle se refuse encore à affirmer que l'affaire est dans le sac. On ne doute pas de présenter un bon dossier au ministère de l'Environnement ni du procédé de traitement que les techniciens de Métallurgie Noranda ont mis au point. Ce sont quand même les résultats de l'usine pilote érigée à Valleyfield qui donneront le vrai signal, lequel devrait être donné à l'automne, avec de la chance, très peu de temps après une autorisation officielle du conseil des ministres du gouvernement québécois.

L'entreprise entretient toutefois l'espoir en tenant chaque mois depuis septembre une séance d'information sur le projet. Toutes les rencontres ont jusqu'à présent attiré beaucoup de citoyens désireux d'en savoir le plus possible sur le projet et contents de manifester leur soutien aux dirigeants de l'entreprise.

La Fondation Isabelle-Bolduc bouillonne de projets

Sherbrooke (psj)

Véritable entreprise de la non-violence, la Fondation Isabelle-Bolduc affiche un dynamisme promoteur et une énergie presque inépuisable.

Plusieurs projets mijotent dans la marmite.

On travaille présentement à la constitution d'un groupe d'entraide pour les victimes d'acte criminel à connotation violente.

Avec le Comité de sécurité des femmes dans la rue, on verra à la formation d'une brigade de raccompagnement pour les soirées de jeudi, vendredi et samedi.

Du côté de Parents-Secours, il serait probablement possible d'étendre le programme aux commerces. Des commerçants pourraient identifier leur boutique ou leur magasin comme un lieu de refuge et d'aide en cas de situation urgente.

Un don obtenu par la Fondation permettrait d'offrir des cours d'auto-défense à une quarantaine de personnes, notamment des techniques d'évitement et de défense. Elle négocie pour que le cours soit offert à 80 personnes mais pour la moitié du coût.

«Toujours en marche et fort important, il y a ce projet de comité civil au sein de la Commission des libérations conditionnelles. Tout est en suspens mais le dialogue reste ouvert. Pour nous, ce comité civil serait davantage identifié à l'ensemble de la population et il serait une espèce d'assurance sur ce qui se passe au niveau des libérations.»

Ce n'est pas tant aux agents des services correctionnels qu'on en veut mais à un système - notamment à cause du nombre de gens concernés - qui n'assure la supervision d'un détenu libéré qu'une fois à tous les mois ou à tous les deux mois et demi. «Quand la drogue et l'alcool se mettent là-dedans, on a vu ce qui s'est passé l'été dernier dans le cas d'Isabelle.»

La Fondation fonde beaucoup d'espoir dans ce dialogue avec la Commission des libérations conditionnelles qui a une image à redorer. Dans ses propos, le Vérificateur général ne s'était pas gêné également pour lui passer un à deux coups de rabot.

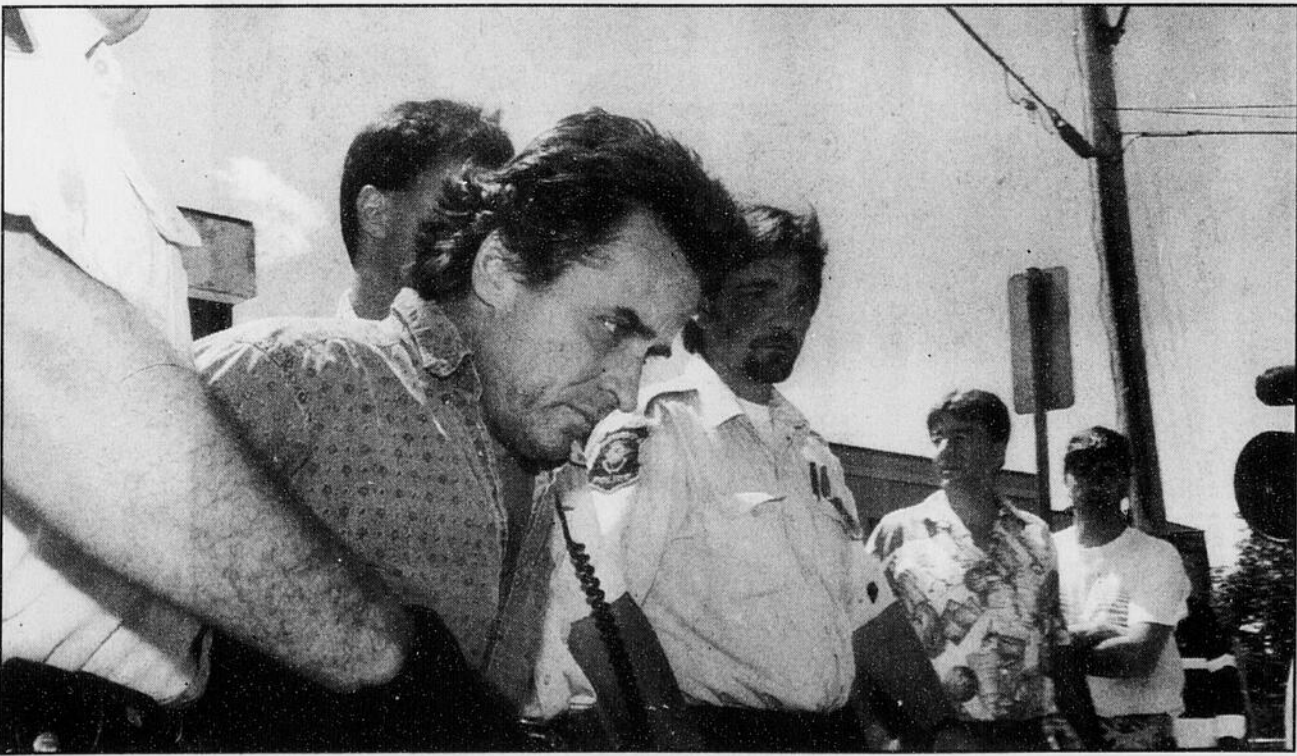
Le gros problème au ministère de la Justice est que l'on écoute peu les gens et on prend des décisions politiques sans consultation. Selon M. Bolduc, il faudrait revoir tout le système d'incarcération. Souvent l'auteur d'un vol qua-

lifié sans antécédent sera remis en liberté sur-le-champ. Il faudrait repenser les indemnisations pour les victimes, amener les auteurs d'actes criminels à dédommager les victimes...

«Quant aux criminels dangereux, il faudrait trouver de meilleurs outils d'évaluation avant de les remettre en liberté. Ils sont astucieux, ils sont forts et ils arrivent extrêmement bien préparés devant les gens des libérations conditionnelles. Ils ont le temps d'y penser derrière les barreaux. Ils sont forts psychologiquement et manient bien le langage et la connaissance des lois.»

Chez les hommes violents, on estime que 40 pour cent d'entre eux relèvent leur comportement violent à leur enfance, à leur jeunesse.

«Moi je crois qu'autant de femmes ont vécu dans des milieux de violence et pourtant, elles ne deviennent pas des criminelles violentes pour autant. J'aimerais comprendre et si on arrivait à y comprendre quelque chose, peut-être la solution se trouverait-elle là? En attendant il faudrait amener les hommes à évacuer leurs émotions, à mettre un terme à leur refoulement intérieur, cela aiderait à désamorcer ces noeuds de violence qui risquent d'éclater à tout moment, brisant des vies et commettant des actes irréparables.»



Un des meurtriers, Marcel Blanchette, est arrêté à Montréal le 12 juillet. Sa comparution au Palais de justice de Sherbrooke donne lieu à plusieurs scènes émotives.

Un comité a constaté un laxisme dans la surveillance de Blanchette et Bainbridge

Sherbrooke (psj)

Resserrer davantage la surveillance des individus qui jouissent d'une libération conditionnelle totale, favoriser les visites à l'improviste pour les tests d'urine plutôt que de les annoncer à l'avance, rendre la marche moins haute entre la sortie de la maison de transition et la liberté totale.

Ce sont là quelques points majeurs qui ont ressorti des travaux effectués par le Comité d'enquête concernant la libération et la surveillance de deux délinquants en libération conditionnelle totale et en libération d'office, accusés de meurtre, le 12 juillet 1996, à Sherbrooke.

On comprendra que les deux individus en question sont Marcel Blanchette et Jean-Paul Bainbridge.

La Tribune a pu s'entretenir de la question avec une des cinq personnes qui ont siégé à ce comité.

On a donc pu mesurer, lors des travaux du comité, un certain laxisme de la part de ceux qui avaient la responsabilité de surveiller ces individus.

Ça accrochait également au niveau des tests d'urine que les agents des services correctionnels peuvent faire passer n'importe quand et... à l'improviste. On avisait à l'avance le candidat que dans une semaine ou dans deux semaines, il serait soumis à un test de dépistage. Cela donnait tout le loisir à la per-

sonne libérée conditionnellement de paraître sous son meilleur jour.

Force est de constater que la marche est haute pour l'ex-détenu de passer de la maison de transition à la liberté totale.

Le saut est beaucoup moins grand de la prison fédérale à la maison de transition car les règles d'une telle maison sont rigides et la discipline y règne.

On comprendra pourquoi un individu qui passe 15, 20 ans, derrière les barreaux ressent un choc moins grand son passage du pénitencier à la maison de transition que de la maison de transition à la rue.

Certains indices laissent croire que la Commission des libérations condi-

tionnelles regardé le dossier d'un individu à trop court terme, basant son évaluation de comportement sur une portée de six mois plutôt que de considérer l'ensemble du passé de l'individu, que de tenir compte de ses antécédents avant de lâcher la corde complètement... même si le constat du moment présent est prometteur.

Enfin, il y aurait lieu de souhaiter une meilleure communication entre les services correctionnels et les autorités d'une maison de transition. On avait tiré sur la sonnette d'alarme, on avait avisé les services correctionnels que des informations circulaient sur une rechte possible de Marcel Blanchette... mais, on connaît la suite tragique des événements.

Général

L'inscription qualifiée de «succès»

□ Presque la totalité de la population sans assurance-médicaments a adhéré au régime public

Sillery (PC)

Plus de 900 000 Québécois se sont inscrits au nouveau régime d'assurance-médicaments, selon un relevé transmis hier par le ministère de la Santé et la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Ce nombre représente la presque totalité de la population qui n'avait au-

cune protection de base pour défrayer le coût de ses médicaments, avant le 1er janvier 1997. Ce qui réjouit le ministère de la Santé et la Régie de l'assurance-maladie du Québec, pour qui le processus d'inscription et la participation de la population se sont révélés un grand succès.

«Si la stratégie adoptée par la Régie, à savoir, procéder région par région, a bien produit les résultats atten-

nus, c'est grâce à la collaboration exceptionnelle des Québécoises et des Québécois. Cette collaboration de la population a largement contribué au succès de cette opération d'envergure», souligne un communiqué de la Régie de l'assurance-maladie.

On considère également que la procédure d'inscription au régime, qui se faisait par téléphone, «a grandement facilité la tâche des personnes qui

avaient à s'inscrire. En préconisant une telle approche, la Régie a démontré qu'elle pouvait établir des liens directs et dépourvus de complexité administrative avec sa clientèle.»

Les personnes qui ne se sont pas encore inscrites au régime d'assurance-médicaments pourront le faire aujourd'hui, le 31 décembre, les 2 et 3 janvier et du 6 au 31 janvier 1997.

On l'appellera désormais Sir Paul McCartney

Londres (AP)

La reine Elisabeth II d'Angleterre a ennoblé mardi l'ex-Beatle Paul McCartney, qu'il conviendra désormais d'appeler Sir Paul.

Paul McCartney et les autres Beatles, John Lennon (assassiné en 1980), George Harrison et Ringo Starr, avaient été élevés à la dignité de Membre de l'Ordre de l'Empire Britannique en 1965. Après une longue et fructueuse carrière de chanteur et de compositeur, Paul McCartney se voit aujourd'hui récompenser pour «services (rendus) à la musique».

«C'est un honneur fantastique», a déclaré Paul McCartney à l'agence britannique Press Association. «Je suis très reconnaissant de le recevoir au nom de tous les gens de Liverpool et des autres Beatles, sans lesquels cela n'aurait pas été possible. J'espère en être digne», a-t-il ajouté.

Traditionnellement, la reine Elisabeth II honore à l'occasion du Nouvel An des Britanniques ou étrangers, connus ou inconnus, en récompense de leur talent et services rendus dans différents domaines: sports, arts, finances, administration, etc.

Le compositeur Sir Andrew Lloyd Weber, auteur notamment de «Jesus-Christ Superstar», a ainsi été fait baron. L'actrice américaine Joan Collins («Dynasty») devient de son côté Officier de l'Ordre de l'Empire Britannique, l'écrivain Frederick Forsyth, Commandeur de l'Empire.

Figurent également parmi les 1.035 récipiendaires le champion de Formule 1 Damon Hill, le champion olympique d'aviron Steve Redgrave, le gardien de but David Seaman, ainsi que des policiers, gardiens d'école, travailleurs sociaux, etc. AP



Paul McCartney

Après la tempête de neige, la Colombie-Britannique craint les inondations

Vancouver (PC)

La situation revenait tranquillement à la normale, hier, en Colombie-Britannique, qui vient d'être frappée par une tempête de neige sans précédent.

Les résidents de la région de Vancouver, qui pouvaient circuler sans trop d'embarras sur les rues principales, s'inquiétaient moins de la façon dont ils se rendraient au travail que des risques que leur toit s'effondre sous le poids de la neige ou que leur sous-sol soit inondé.

Depuis dimanche soir, la neige a fait place à la pluie verglaçante dans le sud-ouest de la province.

En banlieue de Vancouver, neuf personnes se sont retrouvées dans une fâcheuse position après que le toit d'un abri à bateau d'une marina se soit écroulé sur eux.

Les habitants de la région d'Abbotsford, dans la vallée du Fraser, craignent pour leur part les inondations. Cette région a reçu plus de 70 cm de neige au cours des derniers jours et la rivière Fraser pourrait déborder si la fonte des neiges s'effectue trop rapidement.

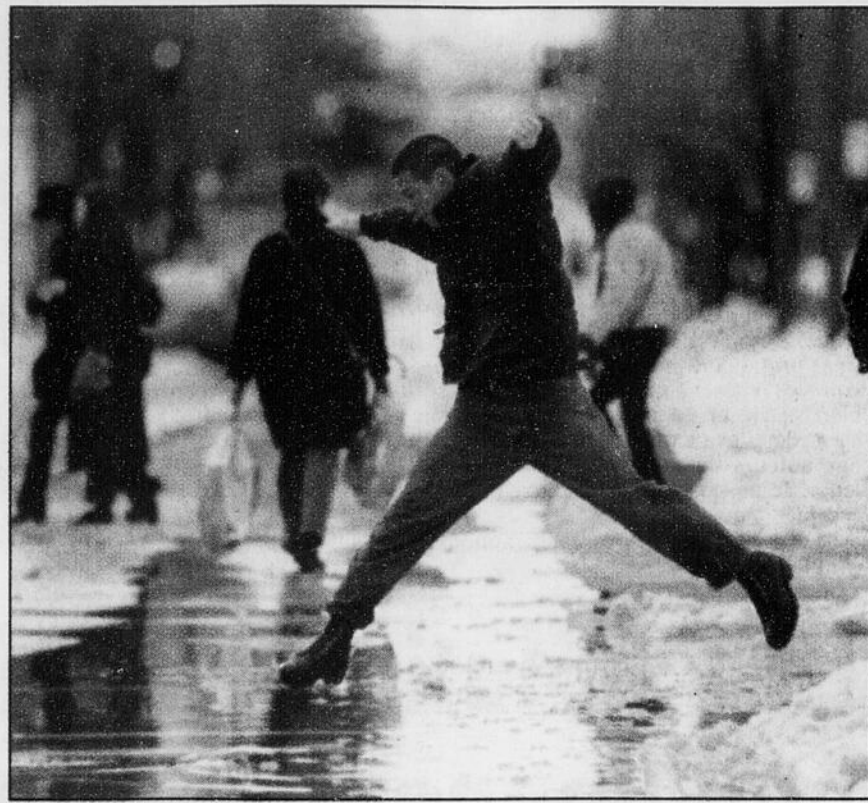
La pluie devrait continuer au cours des prochains jours et les températures devraient demeurer au-dessus de zéro.

Les récits de générosité et de survie dans des conditions extrêmes circulaient allégrement à l'intérieur des refuges temporaires bondés et sur les fermes de la vallée du Fraser, où maints automobilistes ayant vu les routes disparaître sous l'avalanche céleste se sont réfugiés.

Des centaines de bénévoles ont donné nourriture, lits, couvertures, temps et expertise.

A Victoria, Jim Burrance a aidé les pompiers à trouver une motoneige pour amener à l'hôpital une femme sur le point d'accoucher. Il a aussi organisé une brigade de volontaires pour pelletter les toits des maisons. «Ceux qui n'ont pas pelleté leur porche et leur patio les ont retrouvés écrasés par terre ce matin», a indiqué M. Burrance.

Près d'Abbotsford, la famille Coers a fait ses adieux à ses derniers invités imprévus. Les Coers ont accueilli samedi soir 43 voyageurs qui avaient été surpris par la tempête. «Ils étaient tellement nombreux que je n'ai pas pu tous leur parler», a raconté Carl Coers. Plusieurs des voyageurs en visite ont don-



Un piéton tente une grande enjambée pour franchir la large flaque d'eau formée par la pluie et la neige fondante dans les rues de Vancouver.

Photo PC

né un coup de main pour nettoyer les étales et s'occuper du bétail.

Le gouverneur de l'Etat de Washington, Mike Lowry, a pour sa part décrété l'état d'urgence dans 11 comtés et mobilisé la garde nationale. La côte Ouest était frappée dimanche par la

deuxième tempête en quatre jours.

Plus de 132 000 foyers et commerces sont toujours privés d'électricité sur la côte Ouest américaine, en dépit des efforts pour réparer les lignes tombées sous le poids de la glace ou des branches d'arbres arrachées.

Automobile

La Buick LeSabre

À la fois moderne et traditionnelle!



Jacques DUVAL

Championne des indices de satisfaction de la clientèle et «best-seller» dans sa catégorie, la Buick LeSabre répond vraisemblablement aux attentes de ses nombreux acheteurs.

Il n'en demeure pas moins que la popularité de cette grande berline à traction avant est plutôt étonnante. Avec un équipement résolument moderne comprenant entre autres l'antipatinage, le freinage ABS et une suspension «grand tourisme», la Buick LeSabre Limited veut s'adresser à une clientèle plus sophistiquée que celle qui fréquente ordinairement les salles de montre de cette marque américaine.

Par contre, à côté d'une fiche technique enviable, cette voiture affiche certains vestiges d'une autre époque comme une calandre bouchée de chrome et surtout de bonnes vieilles poignées de porte qui n'ont jamais entendu parler d'aérodynamisme.

Même s'il a été totalement remanié cette année, le profil de cette grande Buick montre bien que l'on a affaire à une automobile d'un autre âge. En bref, la LeSabre respecte les traditions chères à ces centaines de milliers d'Américains tout en essayant de séduire une nouvelle génération d'acheteurs par l'adoption de solutions mécaniques modernes. Le résultat n'est pas exceptionnel mais il n'est pas déplaisant non plus comme j'ai pu le constater lors d'un essai de plus de 1000 kilomètres d'une LeSabre Limited.

Un moteur primé

Le plus bel attribut de cette Buick est incontestablement son moteur V6 3,8 litres de série II qui achemine ses 205 chevaux aux roues avant via une transmission automatique à quatre rapports.

Ce V6, choisi par la revue Wards Automotive comme l'un des dix meilleurs moteurs automobile actuellement en production, se distingue par un fonctionnement quasi irréprochable. Sa grande douceur et son faible niveau sonore s'ajoutent à une puissance parfaitement adéquate qui donne des reprises sans soucis combinées à des accélérations très satisfaisantes pour ce genre de voiture. En utilisation semi-urbaine, on peut s'attendre à une consommation d'environ 13 litres aux 100 km (20 milles au gallon), ce qui est sans doute la seule zone grise de ce gros V6.

Le passage des vitesses s'effectue en douceur par une transmission dont le levier est situé sur la colonne de direction afin de laisser la place à une banquette



Remaniée pour 1997, la Buick LeSabre Limited reste fidèle au style suranné de cette marque américaine.

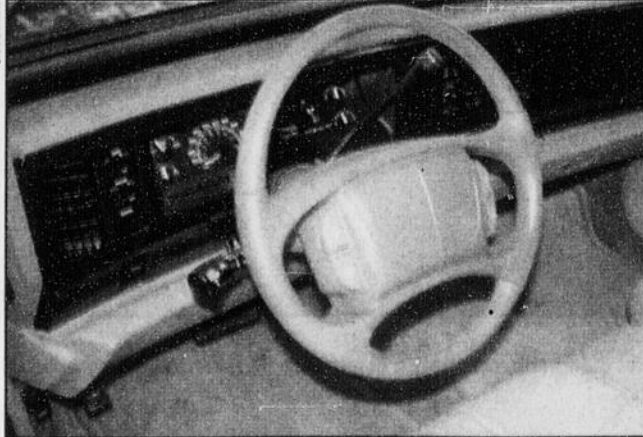
avant conçue pour accueillir trois personnes. Ce type d'aménagement plaira à ceux et celles qui ont occasionnellement besoin d'une berline 6 places mais fait partie de ces concessions au traditionnelisme qui détonnent dans une voiture moderne.

Il en va de même du tableau de bord aux formes carrées qui ne pourrait que se retrouver dans la bonne vieille Buick de grand papa. Son aspect rétro fait contraste avec l'abondance d'informations que l'instrumentation est en mesure de vous fournir. Même des berlines qualifiées de sportives n'ont pas de manomètre de pression d'huile comme celui que l'on retrouve dans la LeSabre. Encore là, le traditionnelisme côtoie le modernisme dans un mélange que l'on hésite à qualifier d'heureux.

Si la LeSabre peut être décrite comme une six places, cette définition exige certaines réserves. A l'avant comme à l'arrière, la place médiane risque d'être plutôt impopulaire auprès de vos passagers compte tenu de son inconfort. Par contre, quatre personnes peuvent loger en toute aisance dans cette grande Buick.

La portière côté conducteur est incontestablement la plus «occupée» que l'on puisse trouver. Dans une tentative d'originalité fort discutable, on y a logé deux gros commutateurs servant à allumer les phares et les feux de position. Un peu plus bas, sur l'accoudoir, on retrouve une myriade de petits boutons chromés servant à positionner le siège du conducteur et les rétroviseurs ou à actionner les glaces électrique ou le verrouillage des portières.

Ce pourrait être fort commode, sauf qu'une telle abondance de «pitons» à



Le tableau de bord de la Buick LeSabre Limited se distingue par sa complète instrumentation et un dessin d'une autre époque.

peu près identiques donne souvent lieu à des erreurs comme avancer le siège au lieu d'abaisser une vitre.

Les commandes dispersées sur les branches du volant sont beaucoup plus astucieuses. En plus de la possibilité de régler la radio sans avoir à lâcher le volant d'une main, on peut modifier le degré de température désiré du climati-

seur thermostatique à deux zones. En plus, le passager avant dispose d'une commande placée sur la portière lui permettant de régler à sa guise la température de l'air soufflé par les ventilateurs de droite.

La voiture mise à ma disposition ne comportait pas de lacune flagrante en matière de finition et la qualité sonore

de la radio était de loin supérieure à ce que l'on entend dans certaines voitures japonaises.

La banquette avant est confortable si l'on tient compte du fait que la LeSabre ne sera jamais appelée à rouler très vite sur des routes sinueuses. Les ceintures de sécurité, par contre, ne sont pas aussi faciles à boucler qu'avec un siège baquet.

Finalement, la visibilité mériterait une meilleure note si ce n'était de cet angle mort causé par le cadre des déflecteurs latéraux dont la présence est d'autant plus intrigante qu'ils ne s'ouvrent pas.

La souplesse avant tout

Même avec la suspension supposément raffermie qui accompagne l'option «Grand Tourisme», la LeSabre prône avant tout la douceur de roulement. L'amortissement est flasque et il ne faut pas freiner trop énergiquement ou négocier un virage de manière un peu hâtive pour provoquer une bonne dose de tangage ou de roulis. La souplesse est de rigueur chez Buick et comme on disait dans l'temps, «ça porte bien».

Fort heureusement, ce confort ne fait pas ombre autant qu'on pourrait le croire à la tenue de route. D'accord, ce n'est pas une BMW mais ce n'est pas non plus votre typique Buick d'antan. Il en va de même du freinage et de la direction. L'ABS donne une certaine stabilité lors d'arrêts d'urgence et le volant n'est pas indûment secoué par la présence de la traction avant.

L'emblème Buick a encore et toujours une connotation un peu vieux jeu et en essayant de plaire à son père et à tout le monde la LeSabre ne changera sans doute pas grand chose au statut de la marque. N'empêche que si l'on recherche une voiture confortable, spacieuse, superbement équipée et possédant de très honnêtes performances, cette Buick est capable de répondre à l'appel. Il faut simplement ne pas lui demander de faire du Grand Tourisme.

FICHE TECHNIQUE

Modèle: Buick LeSabre Limited
Carrosserie: berline 4 portes, 6 places
Moteur: V6, 3,8 litres série II
Puissance: 205 chevaux à 5200 tours-minute
Couple maximal: 230 lb-pi à 4000 tours-minute
Transmission: automatique à 4 rapports
Direction: à crémaillère, assistée
Suspension: 4 roues indépendantes
Freins: disques avant/tambours arrière avec ABS
Pneus: P215/60 R16

Empattement: 281 cm
Longueur: 508 cm
Largeur: 190 cm
Hauteur: 148 kg
Poids: 1556 kg
Volume du coffre: 481 litres
Sécurité passive: Coussins gonflables, système anti-patinage
Performances: 0-100 km/h: 9,8 secondes
Vitesse maximale: 170 km/h (estimée)
Consommation moyenne: 13 l./100 km
Prix: 35 210\$
Garantie: 3 ans, 60.000 km

Fiabilité: Très bonne
Valeur de revente: faible
Rivales: Mercury Sable, Dodge Intrepid, Oldsmobile 88, Pontiac Bonneville, Ford Crown Victoria
POUR: Moteur/transmission remarquable-Equipement complet-Bon volume: intérieur et coffre-Douceur de roulement et confort de premier plan.
CONTRE: Ligne vieillotte-Tableau de bord inélégant-Faux déflecteurs-Certaines commandes déroutantes-Suspension molle